

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit février, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame LHOPITAL Monique, Maire.

Étaient présents : M. TOUCHARD Fabien, M. CHAUVEAU Didier, Mme FABLE Michèle, M. MAZURE Mathias, Mme HASCOET Caroline, Mme RUILLÉ Isabelle, M. GAUTIER Gaël, M. GIRARD Philippe, M. LAUNAY Gildas et M. GÉRARD Bastien.

Secrétaire de séance : Mme HASCOET Caroline

Date de convocation : 13/02/2025
Nombre de Conseillers en exercice : 11

Date d'affichage : 13/02/2025
Nombre de présents : 11

ORDRE DU JOUR

- Approbation compte rendu du 12 novembre 2024
- Compte administratif et Compte de gestion 2024
- Affectation du résultat
- Budget primitif 2025
- Demande de contribution financière Conseil départemental de l'accès au droit
- Demande de subvention Apel du Collège Saint Michel
- Choix entreprise rue des Lavandières
- Projet aménagement aire de loisirs
- Devis 2025
- Aire de jeux
- Demande de subvention DETR aménagement aire de loisirs Le Tébert
- Affaires diverses

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 12 NOVEMBRE 2024

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 12 novembre 2024.

COMpte ADMINISTRATIF 2024
COMpte DE GESTION 2024
(2025-02-01)

Fabien TOUCHARD, 1er adjoint au Maire, présente aux membres du Conseil municipal le compte administratif de l'année 2024 présentant un résultat d'exécution de 348 664,72 € ainsi que le compte de gestion de l'année 2024.

Madame le Maire quitte la salle du Conseil Municipal au moment du vote.

Les membres du Conseil Municipal décident d'approuver le compte administratif du budget pour l'exercice 2024 de la façon suivante :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 10

Les membres du Conseil Municipal décident d'approuver le compte de gestion du budget pour l'exercice 2024 de la façon suivante :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 10

AFFECTATION DU RESULTAT 2024
(2025-02-02)

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 256 007,79 € Recettes : 289 564,55 €

EXCÉDENT DE L'ANNÉE : 33 556,76 €
DÉFICIT DE L'ANNÉE :

Report ANNÉE N-1

EXCÉDENT DE L'ANNÉE N-1 : 315 107,96 €
DÉFICIT DE L'ANNÉE N-1 :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT : 348 664,72 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 28 764,72€ Recettes : 107 784,97 €

EXCÉDENT DE L'ANNÉE : 79 020,25 €
DÉFICIT DE L'ANNÉE :

Report ANNÉE N-1

EXCÉDENT DE L'ANNÉE N-1 :
DÉFICIT DE L'ANNÉE N-1 : 83 971,00 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT : - 4 950,75 €

RESTES A RÉALISER

Dépenses : 0,00 € Recettes : 78 592,72 €

SOLDE DES RESTES A RÉALISER : 78 592,72 €

BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL : 0,00 €

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Affectation en réserve (compte 1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent de Fonctionnement reporté (ligne 002)	348 664,72 €
Report d'investissement (ligne 001)	- 4 950,75 €

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité l'affectation du résultat 2024.

BUDGET PRIMITIF 2025
(2025-02-03)

Les membres du Conseil Municipal ont voté à l'unanimité le budget 2025 comme suit :

Section de fonctionnement : dépenses et recettes s'équilibrent à 614 048,72 €.

Section d'investissement : dépenses et recettes s'équilibrent à 274 900,75 €.

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIERE CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU CONSEIL AU DROIT
(2025-02-04)

Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal une demande d'aide de la Présidente du tribunal judiciaire et du Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD) dans le cadre du développement de sa politique publique départementale d'accès au droit. Cette aide peut être une contribution financière ou bien une participation de quelque manière que ce soit (prêt de locaux...). Elle précise que l'accès au droit met en place de nombreuses démarches telles que la réalisation d'évènements en lien avec l'accès au droit, l'accueil des scolaires, l'écoute et l'orientation des justiciables...

Les membres du Conseil sont favorables à une mise à disposition des locaux si besoin.

DEMANDE DE SUBVENTION APEL DU COLLEGE SAINT MICHEL
(2025-02-05)

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'APEL du Collège Saint Michel de Loué sollicite la commune pour un soutien financier de 50 €/élève pour la formation de Premier Secours Civique (PSC1) que vont suivre leurs élèves dont 2 habitent la commune.

Les membres du Conseil municipal ne souhaitent pas répondre favorablement à la demande. En effet, la commune ne subventionne pas le fonctionnement des établissements scolaires. Elle finance uniquement les aides financières sollicitées par les parents habitant Fontenay, dont les enfants participent à des séjours scolaires.

CHOIX ENTREPRISE RUE DES LAVANDIERES
(2025-02-06)

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que trois entreprises ont répondu au marché public passé dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue des Lavandières dont une (l'entreprise HRC) a indiqué ne pas pouvoir y répondre favorablement. Elle leur présente donc les deux offres reçues :

- Entreprise EIFFAGE : 152 680,15 € HT soit 183 216,18 € TTC
- Entreprise COLAS : 175 908,30 € HT soit 211 089,96 € TTC

Elle précise que la différence de prix la plus significative se remarque sur le poste « installation de chantier » du bordereau de prix.

Les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité de retenir l'offre de l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 152 680,15 € HT soit 183 216,18 € TTC pour la réalisation des travaux d'aménagement de la rue des Lavandières.

PROJET AMENAGEMENT AIRE DE LOISIRS
(2025-02-07)

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que plusieurs devis ont été sollicités pour l'aménagement de l'aire de loisirs Le Tébert.

Passerelle :

- Tertu :
 - o Passerelle légère G-C LE BOURGET : 7 700,40 € TTC
 - o Passerelle légère G-C T100 : 6 214,80 € TTC
 - o Passerelle mixte métal/bois G-C T100 : 11 827,20 € TTC
- SAS Metal :
 - o Passerelle garde-corps acier galvanisé : 11 322,00 € TTC
 - o Passerelle garde-corps acier brut : 9 786,00 € TTC

Table/Banquette/Banc

- o Espace Créatic : 2 589,96 € TTC

Terrassement

- o Naveau : 15 397,20 € TTC
- o Baillif : 17 877,13 € TTC

2 buts/2 pare ballons/1 panier de basket

- o Cama Sport 13 525,75 € TTC

1 table de ping pong

- o CASAL Sport 2 064,00 € TTC

Les membres du Conseil municipal décident de valider uniquement le devis concernant le terrassement et choisissent à l'unanimité de retenir l'offre de l'entreprise Naveau pour un montant de 15 397,20 € TTC.

Les autres devis seront choisis ultérieurement.

CHOIX DEVIS 2025
(2025-02-08)

Madame le Maire présente au Conseil municipal plusieurs devis concernant les travaux et achats de matériel prévus sur le budget 2025.

Budget Investissement

- Vitrine cimetière

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient de remplacer la vitrine située au cimetière.

Elle présente les devis suivants :

- Manutan collectivités : 631,20 € TTC
- Adequat : 764,40 € TTC
- Direct collectivités : 869,88 € TTC

Les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité de choisir le devis de l'entreprise Manutan Collectivités pour un montant de 631,20 € TTC et donnent leur accord à Madame le Maire pour le signer.

- Broyeur à branches

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient d'investir dans un broyeur à branches qui s'adapte sur le tracteur tondeuse.

Elle leur présente un devis de l'entreprise Deslandes pour un montant de 1 180,65 € TTC.

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le devis de l'entreprise Deslandes pour un montant de 1 180,65 € TTC et donnent leur accord à Madame le Maire pour le signer.

- Broyeur à fléau

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient d'investir dans un broyeur à fléau qui s'adapte sur le tracteur tondeuse.

Elle leur présente deux devis de l'entreprise Deslandes concernant 2 modèles différents :

- Modèle 1 : 1 903,07 € TTC
- Modèle 2 : 1 189,15 € TTC

Les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité de choisir le devis de l'entreprise Manutan Collectivités correspondant au modèle 2 pour un montant de 1 189,15 € TTC et donnent leur accord à Madame le Maire pour le signer.

Portail terrain le Prieuré

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il convient d'installer un portillon entre l'école et le terrain Le Prieuré.

Elle leur présente deux devis :

- SARL MDH : 1 290,00 € TTC (comprenant pose)
- Districo : 989,90 € TTC (sans pose)

Les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité de choisir le devis de la SARL MDH pour un montant de 1290,00 € TTC comprenant la pose et donnent leur accord à Madame le Maire pour le signer.

Armoire anti-feu

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que les communes sont tenues de conserver à l'abri du feu les registres d'état civil. Madame le Maire leur propose donc d'investir dans une armoire anti-feu.

Elle leur présente deux devis :

- Sedi équipement : 5 821,20 € TTC
- Adequat : 7 200,00 € TTC

Les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité de choisir le devis de l'entreprise Sedi équipement pour un montant de 5 821,20 € TTC et donnent leur accord à Madame le Maire pour le signer.

Présentoir mairie

Madame le Maire informe aux membres du Conseil municipal que le présentoir sur pied du secrétariat de la mairie sur lequel sont entreposés des flyers et différentes publicités est devenu trop imposant au vu du nombre de documents à exposer et nécessite d'être remplacé par un présentoir mural plus petit.

Elle leur présente deux devis :

- Direct collectivités : 278,52 € TTC
- Adequat : 290,40 € TTC

Les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité de choisir le devis de l'entreprise Direct collectivités pour un montant de 278,52 € TTC et donnent leur accord à Madame le Maire pour le signer.

Drapeaux

Madame le Maire informe aux membres du Conseil municipal qu'il convient de remplacer les drapeaux français et européen exposés sur la façade de la mairie par des drapeaux avec un système plus solide évitant leur enroulement causé par le vent.

Elle leur présente deux devis :

- Sedi équipement : 148,38 € TTC
- Adequat : 237,60 € TTC

Les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité de choisir le devis de l'entreprise Sedi équipement pour un montant de 148,38 € TTC et donnent leur accord à Madame le Maire pour le signer.

Porte et fenêtres restaurant

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que la porte d'entrée et deux fenêtres du restaurant donnant rue des Lavandières doivent être remplacées. En effet, celles-ci sont devenues vétustes.

Elle leur présente deux devis :

- SARL MDH : 12 414,65 € TTC
- Hougron : 8 965,92 € TTC

Les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité de choisir le devis de la SARL MDH pour un montant de 12 414,65 € TTC, estimant que c'est une entreprise locale qui travaille régulièrement avec la commune et dont les services sont très bien réalisés. Ils donnent donc leur accord à Madame le Maire pour le signer.

Budget Fonctionnement

- Cavurnes

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il n'y a plus de cavurnes disponibles dans le cimetière. Elle leur présente donc deux devis de l'entreprise Mélanger :

- 4 cavurnes avec dalles en ciment : 1 529,98 € TTC
- 4 cavurnes avec dalles en granit : 3 050,00 € TTC

Les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité de choisir le devis de l'entreprise Mélanger comprenant 4 cavurnes avec dalles en ciment pour un montant de 1 529,98 € permettant de laisser aux familles le libre choix de la plaque qu'elles souhaitent poser.

- Jouets école

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que la directrice de l'école a fait la demande pour que les jouets de l'école soient renouvelés. En effet, ces jouets avaient été récupérés à la fermeture de l'école d'Asnières et sont devenus obsolètes.

Elle leur présente donc plusieurs modèles (1 cuisine, 1 marchande, 1 ferme, 1 garage, 1 établi) pour un montant total de 553,50 €.

Les membres du Conseil municipal sont favorables à l'unanimité au remplacement des jouets de l'école et donnent leur accord.

CONTROLE AIRE DE JEUX
(2025-02-09)

Madame le Maire informe au Conseil municipal que l'entreprise SAGA LAB est venue faire le contrôle des jeux de l'aire de loisirs et de l'école et que plusieurs jeux ne sont pas conformes. La commission environnement se charge de procéder au retrait et aux réparations nécessaires.

DEMANDE DE DETR
AMENAGEMENT AIRE DE LOISIRS LE TEBERT
(2025-02-10)

Dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires ruraux, pour l'année 2025, Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le projet d'aménagement de l'aire de loisirs Le Tebert est susceptible d'être éligible :

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident de solliciter la Dotation d'Equipement des Territoires ruraux et arrêtent les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant HT
DETR et /ou DSIL	7 302,29 €
Maître d'ouvrage	29 209,17 €
TOTAL	36 511,46 €

Les membres du Conseil Municipal :

- autorisent Madame le Maire à déposer une demande au titre de la DETR pour l'année 2025 ;
- attestent de l'inscription du projet au budget de l'année en cours ;
- attestent de l'inscription des dépenses en section d'investissement ;
- attestent de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

Fin de séance 00h30.

Monique LHOPITAL
Maire



Caroline HASCOET
Secrétaire de séance



